

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 46

Artikel: Bientôt pour la Suisse : le choix européen
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 46 public

Bi-mensuel romand
N° 46 27 janvier 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Jean-Jacques Leu
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 47 sortira de presse le jeudi 10 février 1966

Bientôt pour la Suisse: le choix européen

Cher André Philip ! Quel art très didactique de jongler avec les idées. Les questions les plus complexes, il les ramène à quelques points fondamentaux qu'il est toujours tenté de numéroter pour la clarté de l'exposé.

Et pourtant avec sa courte barbe faunesque et cette manière à lui de respirer d'un coup, fort, par le nez pour clarifier sa voix, habitude que le micro amplifie fidèlement, Philip n'a rien de la componction académique. Cher André Philip ! Quelques-uns d'entre nous gardent le souvenir précieux d'avoir vécu avec lui, par la radio, les moments de crise du putsch d'Alger. Il était venu parler avec une simplicité de militant à un congrès du Parti socialiste vaudois qui siégeait, par amitié pour une section locale, à Vuitteboeuf ; le soir, s'adressant au peuple français, de Gaulle réinventait le mot quarteron. Nous étions avec Philip aussi, en mai 1958 : cette nuit même l'Assemblée nationale votait l'investiture au Général.

Quelle droiture, toujours, dans la carrière politique de ce socialiste chrétien. A 18 ans il milite déjà dans la S.F.I.O. Député en 1936, il ne sacrifie pas sur l'autel du Front populaire les principes essentiels : avec André Breton, Magdeleine Paz, Pierre Monatte, Alfred Rosmer, Victor Serge, il crée le « Comité pour l'enquête sur les procès de Moscou et pour la défense de la liberté d'opinion dans la Révolution ». En 1940, il vote contre les pouvoirs du maréchal Pétain. Il adhère à la résistance. Il lutte contre le Guy Mollet de l'expédition de Suez, qui l'exclut du parti.

Lundi 17 janvier, André Philip rassemblait 800 personnes, au cinéma de Beaulieu, à Lausanne, venus l'écouter parler de la construction européenne, par moins 10°. Ce fut une conférence que nous avons suivie en prolongeant par une sorte de rêverie quelques-unes de ces idées que Philip mettait en circulation avec générosité. Ici, nous l'en avons retenu deux.

Antiaméricanisme

André Philip, à juste titre, se défend de tomber dans la facile démagogie antiaméricaine. Et pourtant, ses auditeurs ont été frappés de son insistance à dénoncer l'impérialisme économique yankee : monopole américain dans les industries de pointe, drainage à coups de dollars des meilleurs chercheurs européens, gigantisme des entreprises dont les ressources sont supérieures à celles de nombreux Etats européens.

Aussi lorsque Philip demande que soit créé un grand marché intérieur européen, de dimension suffisante pour que les industries européennes puissent être, en l'alimentant, concurrentielles par rapport aux grandes sociétés mondiales, sans être obligées d'exporter l'essentiel de leur production, quand Philip réclame avec d'autres Européens ce grand marché intérieur, il ne réveille pas d'anciens rêves d'autarcie, de repliement sur soi, de chauvinisme multinational. Il cherche les moyens de créer ce qu'il appelle avec bonheur non pas une troisième force, mais une troisième voix.

La concurrence américaine et internationale nous oblige à produire des biens de consommation identiques, aux mêmes prix, au même rythme. Isolément nous ne pouvons pas briser cette « loi d'airain ». Si,

par exemple, un pays grève ses coûts de production du fardeau d'une politique sociale audacieuse, il s'inflige un handicap dans la course au marché mondial. En revanche, un grand marché intérieur libérerait les pays européens du conformisme commercial. A cette vaste échelle, une planification serait possible de manière vraiment originale. On ne serait pas tenu de choisir exclusivement les objectifs de la société de consommation américaine. Sans risque de mort, l'économie pourrait satisfaire d'autres fins. Ainsi chez Philip la communauté économique, la planification et l'humanisme européen ne font qu'un.

Et la Suisse ?

Depuis que l'Europe des Six est en panne, la Suisse se sent rassurée. Les choix auraient été si douloureux. Dieu soit loué, ils nous sont épargnés. Mais nous avons tort de compter sur un long répit. Il est probable, en effet, que l'Europe surmontera péniblement la crise actuelle ; elle en triomphera pourtant. Dès lors, l'Angleterre songera à nouveau à négocier son entrée dans le Marché commun. C'est à cette éventualité que nous devons nous préparer. Car la question primordiale, trop peu débattue actuellement dans notre pays, est la suivante : devons-nous nous rapprocher de l'Europe unie dans le sillage de l'Angleterre, ou bien devons-nous prendre les devants ?

La prudence, notre statut particulier, nous poussent à temporiser. Or c'est un faux calcul. Notre statut particulier exigera une négociation serrée. Si l'Angleterre, comme elle le fit déjà sous le gouvernement Macmillan, lâche ses partenaires de l'A.E.L.E. et se rapproche du Marché commun, nous serons, nous, obligés, contraints et contrits, de frapper à la porte. Notre marge de négociation sera faible. En revanche, si nous prenons les devants, nos chances seront accrues : elles nous permettront peut-être d'arracher des conditions particulières.

De toute façon, une telle négociation ne se conduit pas au pas de charge. Voyez les précautions autrichiennes ! Le cheminement sera d'autant plus lent que le problème ne sera pas uniquement de politique étrangère. Pour pouvoir nous rapprocher de l'Europe, nous aurions à résoudre un certain nombre de questions intérieures (suffrage féminin, articles d'exception, problème jurassien). Toutes ces révisions ne s'improviseront pas. Raison de plus pour se lever tôt.

Lorsque M. Spühler prit la direction du Département politique, les commentateurs s'accordèrent pour lui prédire une gestion prudente de nos affaires diplomatiques ordinaires pour les deux ans qui viennent. Or, si l'Europe entre en convalescence à Luxembourg, il faudra immédiatement poser la question : notre intérêt national est-il de suivre ou de précéder l'Angleterre ? Cette question-là n'attendra pas deux ans.

P.-S. — Nos lecteurs suggèrent. Lors de notre référendum, plusieurs lecteurs ont demandé que soient discutés les problèmes européens. Cet article n'est pas une brève réponse, mais une « ouverture » du dossier.

Le 1er mai, en France

L'an dernier, un éditorial indigné de Rivarol attirait notre attention sur un amendement en apparence anodin, adopté sans discussion et avec indifférence par l'Assemblée nationale française, lors de la discussion de la loi sur la fiscalité des sociétés :

« Le gouvernement déposera avant le 1^{er} mai 1966 un projet de loi définissant les modalités selon lesquelles seront reconnus et garantis les droits des salariés sur l'accroissement des valeurs d'actif des entreprises dû à l'autofinancement » (amendement Vallon).

On sait, en effet, que l'augmentation des réserves d'une société ne profite qu'aux actionnaires (plus-value boursière, ou droit de souscription à de nouvelles actions). Les salariés en sont spoliés. Cette constatation était au cœur de nos articles sur l'épargne négociée.

Or M. Capitant, dans un article remarqué (Le Monde, 22 janvier 1966) fait de cette disposition la pierre de touche de l'orientation du nouveau gouvernement. On verra M. Debré à l'épreuve. A suivre attentivement.